N/Réf : CAB/PR/CPCSC/ /FNL/MK/2011

***Note à la Bienveillante Attention de Son Excellence Monsieur le Directeur de Cabinet du Chef de l’Etat***

**Concerne : Compte rendu de la 8ème session extraordinaire du Conseil**

**d’Administration des Instituts Supérieurs Pédagogiques.**

1. **INTRODUCTION**

Le Cabinet du Président de la République a été représenté par le Collège Chargé des Questions Sociales et Culturelles à la 8ème session extraordinaire du Conseil d’Administration des Instituts Supérieurs Pédagogiques, du 20 septembre 2011 dans la salle des Professeurs de l’ISP/GOMBE.

1. **DEROULEMENT**

La session a bien débutée à 10h30 avec le mot d’ouverture du Vice-Président, Président a.i., le Président étant empêché pour problème de santé.

**Un seul point à l’ordre du jour:**

1. *Etude du rapport de la Commission instituée par la 7ème session extraordinaire du 29 juillet 2011.*
2. **Résumé du procès-verbal de la 7ème session:**

La 7ème session extraordinaire avait été convoquée pour statuer sur des faits se rapportant à la 33ème session ordinaire tenue du 25 au 26 mars 2011, à savoir,

* la transmission à la tutelle, de manière cavalière, du Procès-verbal de la 33ème session ordinaire ;
* les irrégularités constatées dans la promotion du Personnel académique et scientifique d’une part, et dans la promotion du Personnel Administratif, de l’autre.

Le Conseil a constaté qu’il y a eu comportement pour faux et usage de faux, répréhensible. Il a également constaté qu’il s’agissait d’un cas de récidive.

Le refus du Secrétaire permanent de répondre à la demande d’explication lui adressée, constitue une faute administrative et découle de l’insubordination.

Proposition du Conseil :

* correction du Procès-verbal de la 33ème session ordinaire ;
* ouverture d’une action disciplinaire à l’encontre du Secrétaire permanent ;
* déchargement du Secrétaire permanent et de son entourage (présumé complice) de leurs fonctions respectives.
* institution d’une Commission d’enquête composée d’un président et de deux membres.

1. **Etude du rapport de la Commission**

La Commission qui a effectué ses travaux au sein de l’administration du Secrétariat permanent du CA-ISP pendant 8 jours, a éprouvé beaucoup des difficultés à avoir accès aux documents administratifs indispensables à son travail. Il y a eu donc refus de donner les informations.

La Commission a rencontré une situation grave aussi bien dans la gestion administrative que dans celle financière du Secrétariat permanent du CA-ISP.

1. **Propositions du Conseil :**

Après échanges, les administrateurs ont opté pour les propositions émises par la 7ème session et complétées par celles émises par la Commission, à savoir,

* transmettre au Ministre de tutelle le rapport de la commission d’ici jeudi 22 septembre 2011 ;
* préparer une mise en place générale en épousant l’organigramme du CA-IST ;
* demander au Ministre d’annuler un arrêté pris sur base des fausses informations ;
* proposer au Ministre d’affecter le surplus d’agents au CA-ISP dans d’autres institutions qui en ont besoin ;

1. **AVIS ET CONSIDERATIONS**
2. Ce qui s’est passé au Secrétariat Permanent du Conseil d’Administration des Instituts Supérieurs Pédagogiques est très grave et tranche nettement avec la bonne gouvernance recherchée pour nos institutions d’enseignement Supérieur et Universitaire.
3. Le Collège Chargé des Questions Sociales et Culturelles estime que, pour la bonne gouvernance et le bien-être de nos Institutions d’Enseignement Supérieur et Universitaire, les responsabilités doivent être établies dans cette affaire et les sanctions sévères et exemplaires prises à l’encontre des fauteurs.
4. Il propose qu’il plaise à Votre Autorité de demander un rapport au Ministre de l’ESU afin que Son Excellence Monsieur le Président de la République soit édifié sur cette base.

En annexe, projet de lettre au Ministre.

Haute considération.

**Léonard MASU-GA - RUGAMIKA**

Min. : Cons. Faustin NSAKA LUMPUNGU

Saisie  : Mlle MUTOBA KAWELE

**Visa  : DIRCABA I**

**PROJET**

*N/Réf. : CAB/PR/CPCSC/ /FNL/MK/2011*

***Transmis copie pour information à :***

* *Madame le Directeur de Cabinet Adjoint du Chef de l’Etat ;*
* *Monsieur le Conseiller Principal au Collège Chargé des Questions Sociales et Culturelles.*

***(Tous) à KINSHASA/GOMBE***

-----------------------------------------------------------

***A Monsieur le Ministre***

***de l’Enseignement Supérieur***

***et Universitaire***

***KINSHASA / GOMBE***

***Concerne : Malversation administrative et financière au sein du***

***Secrétariat Permanent du Conseil d’Administration***

***des Instituts Supérieurs Pédagogiques***

*Monsieur le Ministre,*

*Par son rapport de la 7ème session extraordinaire du 29 juillet 2011 et de la 8ème session du 20 septembre 2011, le Conseil d’Administration des Instituts Supérieurs Pédagogiques a relevé des faits très graves au sein du Secrétariat Permanent.*

*Il sied d’éviter que cette affaire devienne un cas d’école. Pour cela les responsabilités doivent être établies et les fauteurs sévèrement sanctionnés.*

*Je vous saurai gré de me faire un rapport sur cette affaire dans un bref délai afin que je puisse en informer Son Excellence Monsieur le Président de la République.*

*Veuillez agréer,* ***Monsieur le Ministre****, l’expression de ma considération distinguée.*

***Gustave BEYA SIKU***